

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2026**

Avant l'ouverture de séance, Monsieur Daniel KAYAL prend la parole alors que Madame le Maire lui précise que : "la séance n'est pas ouverte."

Daniel KAYAL : "C'est volontairement avant la séance. On a demandé récemment le report du vote du Budget. Le vote du Budget c'est l'acte majeur d'un mandat qui fixe les priorités de l'année et engage l'année 2026. A trois semaines des élections, il nous paraît essentiel de respecter le débat démocratique. Aucune loi, aucune juridiction impose le vote du Budget avant les élections. C'est pourquoi nous demandons, à nouveau, le report de ce Conseil municipal."

Madame le Maire : "Alors je vais vous répondre une fois qu'on aura lancé la séance s'il vous plaît. je vais vous demander de vous asseoir."

Daniel KAYAL : "Est-ce que vous maintenez le point à l'ordre du jour ?"

Madame le Maire : "Je vous répond une fois que je lance la séance, et je vais faire l'appel."

Daniel KAYAL : "Très bien."

A 20h30 précises, Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, MM. Michaël TOHME, Daniel KAYAL, Mmes Tiffany TRAN, Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Madame le Maire : "Alors, je vais, avant d'entamer cette séance,

Chers collègues, je souhaite vous inviter, en premier lieu à rendre hommage à Madame Hélène BLUTEAU qui nous a quitté le week-end dernier à l'âge de 64 ans.

Hélène BLUTEAU a marqué bien des générations de saint-prisziens puisqu'elle a enseigné durant de nombreuses années à l'école élémentaire Léon Gambetta.

Dès 2001, elle faisait partie des membres fondateurs de l'association Créatelier et en a été Présidente il y a encore peu de temps.

Hélène BLUTEAU était de ces personnages qui rayonnent. Les qualificatifs à son égard manquent. Très appréciée des enfants, elle était absolument charmante, d'une bienveillance sans égal. Toujours à l'écoute, nous retiendrons, bien sûr, son sourire.

Nos pensées accompagnent ses enfants, Laure et Nicolas et tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître.

Je vous invite à observer une minute de silence.

L'hommage est rendu.

Je vous remercie.

Monsieur KAYAL vous m'avez interpellé avant l'ouverture de la séance, à votre question je me permettrai en réponse de vous redonner lecture des termes du courrier que je vous ai adressé : " Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 29 janvier dernier, conformément aux règles en vigueur, a permis une présentation transparente de la situation financière de la Commune, des contraintes qui pèsent sur elle et des choix possibles pour l'avenir.

Le vote du Budget Primitif pour l'année 2026 n'est pas un programme de campagne. C'est un outil de gestion, indispensable à la continuité du service public et à la stabilité financière de Saint-Prix. Prétendre le contraire, c'est entretenir volontairement la confusion.

Il ne s'agit donc ni d'une exception, ni d'un passage en force, mais de l'application normale de la loi. La loi autorise le vote du Budget jusqu'au 30 avril. Il n'y a donc aucune irrégularité. La loi n'impose pas un vote du Budget avant les élections mais elle n'impose pas non plus de le repousser.

A Saint-Prix, le choix de maintenir le vote du Budget repose donc sur une logique de bonne gestion et de continuité de service public, et non sur une considération électorale. Reporter le vote du Budget n'est pas un acte démocratique. C'est un choix de blocage !

Au-delà du débat politique, il faut rappeler une réalité essentielle : le calendrier budgétaire engage fortement les agents municipaux, en particulier ceux des services financiers. Décaler artificiellement le vote du Budget reviendrait à :

- fragiliser l'organisation des services,
- retarder les engagements nécessaires au fonctionnement de la Commune,
- fragiliser les projets en cours,
- placer les agents dans une situation d'incertitude préjudiciable.

Avec mon équipe, nous refusons d'utiliser les agents et les services publics comme variable d'ajustement d'une stratégie électorale.

Voter le Budget aujourd'hui, ce n'est pas confisquer un choix démocratique. C'est assumer la responsabilité de garantir la continuité du service public, la stabilité financière de la Commune et le respect du travail des agents.

Quelle que soit l'équipe élue, elle disposera ensuite de tous les leviers administratifs pour ajuster, modifier ou réorienter les priorités budgétaires dans le cadre du prochain mandat. Aucun élu ne peut ignorer cela !

La démocratie, ce n'est pas l'immobilisme. C'est permettre à la Commune de fonctionner normalement, dans un cadre légal et clair, reposant à la fois sur le respect du vote des citoyens et sur la continuité du service public.

Instrumentaliser le Budget à des fins électorales n'est pas une défense de la démocratie, c'est une démagogie que nous refusons. Avec mon équipe, nous faisons le choix conscient de la responsabilité.

Compte tenu de ces éléments et de ces précisions, je ne procèderai pas au retrait de ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie."

Daniel KAYAL : "Et bien dans ce cas nous ne participerons pas à ce Conseil municipal. Merci."

Madame le Maire : "Bonne soirée."

Jean-Pierre CHASTAING : "Considérez Madame le Maire auprès des villes voisines (inaudible)"

Madame le Maire : "Je vous invite à interroger Monsieur ENJALBERT sur le process qui était le précédent, à savoir l'organisation et la préparation budgétaire qui était simplement voté après les élections, mais qui était déjà préparé, et on savait exactement ce qu'il y avait dedans, et ce, depuis fort longtemps. Bonne soirée à tous."

Madame LACAGNE : "Vous pouvez maintenant lancer le direct. Il n'y a plus de"

Madame LACAGNE : "Au niveau des photos aussi, merci (inaudible) avant de partir."

Madame le Maire : "Le direct était lancé."

Mes cher(e)s collègues, après cette situation grotesque, nous allons ..."

Interruption de M. VET : "N'insultez pas les gens quand ils partent s'il vous plait, merci."

Madame le Maire : "Qui vous a insulté ?"

M. VET : "Je ne suis pas grotesque, d'accord ?"

Madame le Maire : "C'est la situation qui l'est."

M. VET : "Oui d'accord, oui. Mais alors qui est grotesque ?"

Madame le Maire : "C'est la situation Monsieur. Ecoutez, on n'est pas là pour débattre, on est là pour travailler sur des projets de ville, et notamment sur une soirée très budgétaire. Merci.

Vous pouvez réouvrir la porte s'il vous plait ? merci.

Le quorum est toujours atteint."

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mmes Vanessa LECLERC, Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Mme Gisèle MAURISSON, M. Philippe ESTARZIAU, Mmes Sonia YOT, Tiffany TRAN, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme VILLECOURT.

Absents : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Fabien VET, Mmes Carole MAUGER, Carol CHAIZE, Anne-Sophie DRIENCOURT (pouvoir à Mme CHAIZE), MM. Olivier GANDRILLON, Michaël TOHME, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA.

Donc, nous allons procéder à la désignation d'un Secrétaire de séance :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Vanessa LECLERC est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

Madame le Maire : "Le point suivant concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2026. Nous n'avons pas reçu de correction, ni demande de correction sur ce procès-verbal, donc je vais soumettre à vos voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? A l'unanimité. Merci."

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délégation accordée à Madame le Maire, par délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020, pour toute la durée du mandat,

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de ses décisions prises dans le cadre de ses délégations pour la période intervenue entre la dernière séance et ce jour :

DEC2026-004 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE DE LA FONTAINE AUX PELERINS A MESSIEURS FRANCOIS ET VALENTIN MOREL PAR LA VILLE DE SAINT-PRIX DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION-HOMMAGE A L'ARTISTE CHRISTINE PATRY MOREL, DU 8 au 22 FEVRIER 2026 : Cette exposition se déroule depuis le 8 février, et ce jusqu'au 22 février 2026, et est bien sûr, sans incidence financière pour la Commune.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2025

DEL2026-006

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Gérard BOURSE.

Gérard BOURSE : "En ce qui concerne les acquisitions, il s'agit de la parcelle AC 232 qui est une partie de terrain issue du Château de la Terrasse, rue Auguste Rey, pour une surface de 30 787 m² qui a été acquise dans le cadre de la préservation du site et du boisement pour un montant de 91 300 €. Cette acquisition a été votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2024, et je vous rappelle que la demande pour son intégration dans le périmètre de l'ENS (Espace Naturel Sensible) a été voté lors du Conseil municipal du 12 décembre 2024, et la vente a été effective en 2025. C'est pourquoi cela apparaît sur les acquisitions de 2025. En termes d'acquisition il y a également la parcelle AD 262 qui est un terrain situé dans le périmètre de l'Espace Naturel Sensible proche du Chemin de la Justice et jouxtant des parcelles déjà propriétés de la Commune. Pour une surface de 2 682 m², un montant de 14 751 € et l'acquisition a été votée lors du Conseil municipal du 3 avril 2025.

En ce qui concerne les cessions, nous avons cédé les parcelles AD 183 et AD 184 qui sont des reliquats non utilisés des parcelles aménagées en parking dans la rue Georges Ribordy et qui ont été cédées aux deux riverains jouxtant ce parking. Les surfaces sont de 36 m² et de 74 m² pour les montants respectifs de 9 900 € et 20 350 €. La vente a été votée lors du Conseil municipal du 23 novembre 2023. En cession, il y a eu la parcelle AK 139, il s'agit de la maison située au 20 rue Jean Mermoz, pour une surface de 408 m² et un montant de 454 107 €. Et voilà ce qui concerne les cessions et les acquisitions.

Il s'agit d'un "donné acte" et je précise que la Commission Finances du 9 février 2026 informée a "donné acte" de ces cessions et acquisitions."

Madame le Maire : "Alors, je peux préciser quand même que sur les acquisitions, nous avons obtenu une subvention du Département de 15 911 €."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2025 ;

Article 2 : DIT que ce bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2025 sera annexé au Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget principal de la Commune.

Madame le Maire : "Avant de passer au point suivant, puisque vous l'aurez compris ce Conseil est essentiellement, ou principalement budgétaire, et avant le vote du Budget il me revient, en début de séance, de vous communiquer l'état annuel des indemnités qui sont perçues par les Conseillers municipaux. Alors, bien évidemment, ces indemnités sont brutes, alors :

	Commune de Saint-Prix	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	SIEREIG Vallée de Montmorency	Syndicat Emeraude	SIARE	Conseil départemental du Val d'Oise	Total annuel Année 2025
	Mandat 2020/2026 Montant en € brut	Mandat 2020/2026 Montant en € brut	Mandat 2020/2026 Montant en € brut			Mandat 2021/2027 Montant en € brut	Montant en € brut
Céline VILLECOURT	27 129,48 €	16 031,04 €	2 416,92 €			40 743,48 €	86 320,92 €
Olivier MAIRE	8 928,00 €						8 928,00 €
Gérard BOURSE	8 928,00 €						8 928,00 €
Pascale MOLLIERE	8 928,00 €						8 928,00 €
Christophe SEFRIN	8 928,00 €						8 928,00 €
Sylvie THOMAS-MALBEC	8 928,00 €						8 928,00 €
Candice CHAPPAZ	8 928,00 €						8 928,00 €
Michel ROCHER	6 869,60 €						6 869,60 €
Vanessa LECLERC	7 551,94 €						7 551,94 €
Jean-Pierre ENJALBERT		2 466,36 €		6 918,00 €	18 453,00 €		27 837,36 €
Fabien VET	213,75 €						213,75 €
Carol CHAIZE	1 257,81 €						1 257,81 €
Anne-Sophie DRIENCOURT	970,08 €						970,08 €
Olivier GANDRILLON	213,75 €						213,75 €
Daniel KAYAL	644,80 €						644,80 €

Il me revient également comme c'est la dernière séance du mandat, le dernier Conseil, de vous faire un état des présences des élus durant ce mandat 2020 – 2026. Donc, cet état de présence concerne essentiellement le Conseil municipal, et les Commissions permanentes attenantes à l'organisation du Conseil.

105 Commissions permanentes se sont tenues et 37 Conseils municipaux.

- Céline VILLECOURT 100 %
- Olivier MAIRE 80,83 % aux Commissions, et 100 % aux Conseils municipaux
- Gérard BOURSE 82,98 % aux Commissions, et 100 % aux Conseils municipaux
- Pascale MOLLIERE 70,53 % aux Commissions, et 86,48 % aux Conseils municipaux
- Christophe SEFRIN 83,97 % aux Commissions, et 95,59 % aux Conseils municipaux
- Sylvie THOMAS-MALBEC 78,57 % aux Commissions, et 86,48 % aux Conseils municipaux
- Candice CHAPPAZ 73,03 % aux Commissions, et 95,59 % aux Conseils municipaux
- Michel ROCHER 88,39 % aux Commissions, et 95,59 % aux Conseils municipaux
- Vanessa LECLERC 78,22 % aux Commissions, et 97,29 % aux Conseils municipaux
- Jean-Pierre CHASTAING 62,50 % aux Commissions, et 81,08 % aux Conseils municipaux
- Françoise MONET 57,14 % aux Commissions, et 66,66 % aux Conseils municipaux sachant que son arrivée était en mai 2022, donc il y a eu 21 Conseils pour Françoise
- Emmanuel JEAN-JACQUES 29,69 % aux Commissions, et 64,86 % aux Conseils municipaux
- Martine DANIN 72,97 % aux Commissions, et 72,97 % aux Conseils municipaux
- Jean-Pierre ENJALBERT 8,69 % aux Commissions, et 62,16 % aux Conseils municipaux
- Jean-Marie GERARD qui est arrivé en octobre 2024 : 100 % aux Commissions, et 100 % pour les 9 Conseils municipaux
- Fabien VET 60,27 % aux Commissions, et 91,89 % aux Conseils municipaux

- Gisèle MAURISSON 100 % aux Conseils municipaux, sur 9 Conseils bien évidemment puisque vous êtes arrivée plus tard
- Carole MAUGER 6,66 % aux Commissions, et 75,67 % aux Conseils municipaux
- Carol CHAIZE 0 % aux Commissions, et 54,05 % aux Conseils municipaux
- Anne-Sophie DRIENCOURT 6,25 % aux Commissions, et 70,27 % aux Conseils municipaux
- Olivier GANDRILLON 1,56 % aux Commissions, et 64,86 % aux Conseils municipaux
- Philippe ESTARZIAU 20 % aux Commissions, et 81,08 % aux Conseils municipaux
- Sonia YOT 24,70 % aux Commissions, et 51,35 % aux Conseils municipaux
- Michaël TOHME 12,70 % aux Commissions, et 48,64 % aux Conseils municipaux
- Daniel KAYAL 44,58 % aux Commissions, et 97,29 % aux Conseils municipaux
- Tiffany TRAN 62,50 % aux Commissions, et 51,35 % aux Conseils municipaux
- Patricia LACAGNE 67,85 % aux Commissions, et 100 % aux Conseils municipaux, en sachant qu'il y avait 11 Conseils municipaux car elle est arrivée également plus tardivement dans le Conseil
- Madame DUTOUQUET et Monsieur LA SCOLA sont arrivés en juin 2024 et octobre 2024, donc, pour Madame DUTOUQUET 0 % aux Commissions, et 80 % aux 10 Conseils municipaux
- Et Monsieur LA SCOLA 100 % aux 8 Conseils municipaux

Nous allons passer au point suivant."

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

DEL2026-007

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Gérard BOURSE.

Gérard BOURSE : "En ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes réalisées sont de 11 100 681 € vous lirez les centimes, je ne vous les dis pas. Les dépenses réalisées sont de 9 598 380 €, ce qui donne un résultat de l'exercice positif de 1 502 300 € et je précise là, 92 centimes. Nous avons un résultat antérieur reporté de 323 998 € ce qui donne un résultat de clôture de 1 826 299,36 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, alors je me permets de vous rappeler, comme je le fais à l'accoutumée, en investissement, comme c'est glissant et que tous les travaux ne sont pas réalisés au cours d'un exercice comptable, et que l'exercice comptable donne une photographie au 31 décembre, il y a beaucoup de parties qui ne sont pas mandatées, ou d'autres parties qui ne sont pas encore dépensées, c'est pour ça qu'il y a des chiffres qui pourraient être négatif. En ce qui concerne les recettes réalisées 5 251 474 €, les dépenses réalisées 6 132 531 €. Ce qui donne un solde de l'exercice de – 881 057 €. Le résultat antérieur reporté était de – 308 865 € ce qui donne un solde de clôture de – 1 189 923 €.

En ce qui concerne les restes à réaliser, nous avons en Recettes de restes à réaliser 3 805 119 €, des dépenses de restes à réaliser de 4 287 748 € ce qui donne un solde de restes à réaliser de – 482 628 €. Je précise que les restes à réaliser sont des dépenses engagées au cours de l'exercice mais qui n'ont pas été mandatées au 31 décembre, et que les restes à réaliser en recettes, ce sont les recettes certaines qui n'ont pas fait l'objet d'un titre au 31 décembre.

Donc le besoin de financement des investissements s'équilibre à 1 672 551,89 €.

Donc, maintenant, pour répartir le résultat nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 1 680 000 € à la section d'investissement au Budget Primitif (BP) du Budget principal de la Ville 2026 pour couvrir le besoin de financement des investissements ;
- 146 299,36 € à la section de fonctionnement du Budget Primitif principal de la Ville 2026 sur le compte 002 en résultat reporté de fonctionnement."

Madame le Maire : "Merci Gérard. Des questions ? Non. Donc je soumetts à vos voix."

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : CONSTATE ET APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif (BP) 2026 du Budget principal de la Ville ;

Article 2 : AFFECTE le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget principal de la Ville comme suit :

- 1 680 000,00 € à la section d'investissement du BP du Budget principal de la Ville 2026 sur le compte 1068 et,
- 146 299,36 € à la section de fonctionnement du BP du Budget principal de la Ville 2026 sur le compte 002.

FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2026

DEL2026-008

Madame le Maire : "Mes chers collègues il y a trois ans, le 9 février 2023, le contexte inflationniste national ainsi que la pression croissante sur les finances publiques, nous avaient contraints à réévaluer la part communale des taux d'imposition. Ce choix difficile, cornélien, avait été assumé avec lucidité, responsabilité et sens de l'intérêt général.

Je rappelle que cette décision avait été assumée, collectivement, par l'ensemble des Conseillers municipaux appartenant au groupe majoritaire d'alors, qui avaient tous voté favorablement.

Depuis, nous avons tenu un cap clair : maîtriser nos dépenses en engageant un plan d'économie et en priorisant nos projets, et surtout ne jamais engager la Commune dans des investissements non financés, sans l'appui indispensable de subventions de nos partenaires.

C'est cette gestion rigoureuse et prudente qui nous permet aujourd'hui de vous proposer, pour 2026, de maintenir les taux communaux de la taxe foncière, malgré un contexte économique encore incertain et des contraintes budgétaires qui demeurent fortes.

Cependant, une revalorisation nationale des bases fiscales est attendue à hauteur de 0,8 % pour l'année 2026. Elle est plus contenue que les années précédentes mais elle entraînera mécaniquement une hausse de l'impôt foncier, indépendamment de toute décision communale.

Je rappelle qu'en quatre années, entre 2022 et 2025, ces bases locatives ont subi une revalorisation de + 16,1 %.

Cette année, pour la troisième année consécutive, il n'y aura donc aucune augmentation des bases du taux communal d'imposition.

Nous avançons donc avec sérieux, avec méthode, en utilisant les deniers publics à bon escient et surtout en respectant les Saint-prissiens.

Je cède la parole à Gérard Bourse, qui va vous présenter plus en détail ces taux d'imposition."

Gérard BOURSE : "Donc, nous vous proposons d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 16,04 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,69 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 85,71 %.

Et je précise que la Commission Finances qui s'est réunie le 9 février dernier a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "on peut ajouter qu'on est encore dans la moyenne de ce qui se pratique dans les villes alentours puisqu'aujourd'hui beaucoup de communes ont dépassé les 40 % d'impôts fonciers.

Donc, je soumets à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : FIXE les taux des contributions directes communales, pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 16,04 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,69 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 85,71 %.

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2026

DEL2026-009

Madame le Maire : "Mes chers collègues,

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 29 janvier dernier, nous allons présenter ce soir le Budget Primitif (BP) 2026 découlant de ce débat. Il est bon de rappeler quelques éléments contextuels.

Le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté le 2 février dernier par le Parlement et est en attente d'examen par le Conseil constitutionnel.

La contribution initiale de 4,6 Md€ est ramenée à 2 Md€, selon les chiffres du gouvernement. Et les variables d'ajustements reviennent à leur niveau initial, à 527 M€.

Par ailleurs, le gouvernement a confirmé le maintien, dans l'assiette du Fonds de Compensation pour la TVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, ainsi qu'à la fourniture de services informatiques.

Le Fonds vert subit quant à lui encore une baisse drastique : son Budget passe de 1,15 Md€ en 2025 à près de 840 M€ en 2026. Enfin, le gouvernement n'est pas revenu sur la suppression de l'article visant à instaurer un fonds d'investissements des territoires, actée par les sénateurs.

Ce que l'on retiendra : les collectivités seront un peu moins ponctionnées que ce qui était initialement annoncé mais seront, comme depuis plusieurs années consécutives, moins accompagnées dans leurs projets notamment ceux liés à la transition écologique.

Le Budget prévisionnel 2026 de notre Commune s'inscrit donc, vous l'avez compris, dans un contexte ténu avec une croissance timide estimée aux alentours de 1 %.

Alors, malgré la perte d'autonomie fiscale des collectivités, la constante hausse des dépenses obligatoires et la baisse des dotations et recettes, nous vous présentons ce soir un Budget empreint de pragmatisme, construit sur des hypothèses prudentielles. Notre enjeu est surtout de sécuriser, de pérenniser le fonctionnement et la continuité du Service public.

Je cède donc la parole à Gérard Bourse qui va poursuivre cette présentation de notre Budget Primitif 2026."

Projection d'un Diaporama -

Gérard BOURSE : "L'article L1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'on doit vous présenter de façon brève et synthétique les informations financières essentielles du le Budget Primitif afin de vous permettre d'en saisir les enjeux. Donc, nous allons voir pour le Fonctionnement, les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement puis ensuite on verra la partie comptable sur la répartition par chapitre. De même pour les investissements, nous verrons les recettes, les dépenses, les principaux investissements de la Commune et la répartition de façon comptable par chapitre et enfin les ratios d'analyse financière.

Donc, en ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, les impôts et taxes représenteront 7 524 374 €, composés de l'attribution de compensation de la CAPV pour 417 874 €, des impôts locaux plus la taxe sur l'électricité pour 6 706 499 € et des Droits d'enregistrement pour 400 000 €. Nous avons ensuite les Dotations et Subventions pour 1 370 932 € qui comprennent les subventions de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour l'Enfance-Jeunesse et des indemnités d'Ile-de-France Mobilité (IDFM) pour 107 744 €, la DGF de l'Etat pour 914 000 €, le Fonds de Compensation de la TVA lié au fonctionnement pour 32 000 €, les recettes de la CAF pour les prestations de service unique et le Relais Petite Enfance pour 272 189 € et enfin le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour 45 000 €. Nous avons ensuite les recettes d'exploitation pour 1 481 580 € donc cela concerne les produits du Domaine et des ventes, c'est-à-dire les concessions des cimetières pour 10 000 €, la régie Publicité magazine pour 3 000 €, les sorties culturelles et la cotisation Médiathèque pour 5 700 €, les Centres de loisirs, les études et le transport pour 355 000 €, la restauration scolaire pour 490 000 €, la Petite Enfance pour 140 000 €, la redevance électricité pour 12 580 €, les repas à domicile et la régie pour les seniors 59 000 €, et enfin la vente des sacs de déchets verts et les recettes sur les panneaux photovoltaïques que nous avons sur le complexe pour 23 000 €, et j'oubliais les loyers pour 383 000 €. Les autres recettes : 81 120 €. Nous avons inscrit le remboursement des arrêts maladie pour 80 000 €, les ventes à annuler pour les exercices antérieurs 1 000 €. Et les intérêts des parts que nous avons dans la Caisse d'Epargne pour 120 €.

Le total, donc, de nos recettes réelles de fonctionnement s'élèvera à 10 458 006 €.

Nous avons ensuite des opérations d'ordre pour 25 000 €, il s'agit d'amortissements de subventions. Ce à quoi on ajoute l'excédent de fonctionnement que nous avons vu lors du point précédent les 146 299 €, ce qui donne un total de recettes de fonctionnement de 10 629 306 €.

En ce qui concerne les dépenses, nous prévoyons des charges de gestion pour 4 206 158 € qui se répartissent en charges à caractère général à 3 516 412 € et les charges de gestion courante pour 689 747 €. Nous avons les charges de personnel pour 4 772 669 €. Je précise que nous avons fait une prévision à masse salariale constante et qu'au niveau du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) je vous avais expliqué les hausses que nous allons subir concernant la CNRACL, les avancements d'échelon, l'augmentation du SMIC, le coût des élections, la mutuelle obligatoire et le remplacement d'un arrêt de longue durée.

En ce qui concerne l'atténuation de produit pour 143 000 €, nous avons le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) pour 93 000 € et le prélèvement SRU 50 000 €. Les charges financières 206 478 € donc il y a dedans les intérêts de la dette pour 179 000 €, les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) c'est un calcul fait par les banques pour les intérêts qui sont courus mais non échus au moment du 31 décembre quand on fait la clôture, et là on a - 7 900 € de dépenses. Et nous avons prévu les intérêts de la ligne de trésorerie, nous avons inscrit 35 000 € et notamment, je vous rappelle, que nous attendons toujours la subvention de l'Etat pour 362 000 € qui avait été demandée en août dernier et qui ne nous a toujours pas été versée. Les autres dépenses pour 21 000 € c'est-à-dire que nous prévoyons des titres annulés sur l'exercice antérieur pour 14 000 € et des provisions pour créances douteuses à hauteur de 7 000 €. Ce qui nous donne un total de dépenses réelles de fonctionnement de 9 349 306 €. A cela nous avons les opérations d'ordre pour 1 280 000 € c'est-à-dire Dotations aux amortissements 530 000 € et nous dégageons 750 000 € pour permettre un virement à la section d'investissement en recettes d'investissement qui viendront s'ajouter à ce que l'on a voté tout à l'heure pour la répartition de l'excédent."

Madame le Maire : "Je peux peut-être ajouter quelque chose, juste préciser que concernant les charges de personnel à 51 % il faut quand même rappeler que nous avons un ratio de personnel qui est bon, qui est un bon ratio par rapport à la moyenne nationale pour les villes de même strate puisque la moyenne sur les villes de même strate c'est 56,5 %. Et l'impact financier aujourd'hui qu'on retrouve sur cette ligne elle est due notamment, et en très grande partie je dirai aux charges obligatoires puisqu'on a quand même l'effet de la CNRACL avec + 3 % encore cette année, cette mutuelle obligatoire qui est rentrée en vigueur également au 1^{er} janvier 2026 et tout ça, ça vient gonfler forcément un peu plus la ligne puisqu'on était à 48,19 % en 2025 et on est aujourd'hui à 51 %."

Gérard BOURSE : "Donc, je viens de vous expliquer les chiffres en termes de gestion, et donc voici les chiffres présentés de la façon comptable telle que vous les avez dans la note et les projets de délibération. Donc ce sont les chiffres qui cette fois-ci sont répartis par chapitre."

Madame le Maire : "Alors peut-être que l'on peut quand même rajouter que sur cette première partie, rappeler que le Budget c'est un Budget prudentiel à plus d'un titre mais surtout parce qu'on a tenu compte de la raréfaction des subventions mais surtout du retard de versement des subventions. Soit on rencontre même quelques sujets qui pourraient fragiliser un Budget bien évidemment, et c'est pour ça qu'on est prudent dans nos calculs, mais notamment, et j'en ai souvent parlé de cette Taxe d'aménagement qui jusqu'alors rentrait très bien, et puis, depuis 2023 elle ne rentre plus puisqu'initialement on avait une recette de 150 000 € et aujourd'hui on indique 50 000 €.

Alors on a alerté, bien sûr, les pouvoirs publics et notamment la Direction départementale des finances publiques qui se mettent au travail pour refaire rentrer cette Taxe d'aménagement puisqu'en fait on reparle de versement et simplement un effet de la mise en place 1) de la dématérialisation sur les Déclarations de Travaux, et 2) je dirai, de la Déclaration volontaire des pétitionnaires directement aux impôts. Et donc, ça, ça fonctionne très très mal. Alors, aussi, de façon très technique parce que la DDT hier traitait ces demandes, et ça a été transféré à la Direction des finances publiques qui n'ont pas le même logiciel, donc très compliqué pour retrouver des fichiers, néanmoins sur ce point-là tout est redevenu dans l'ordre, mais maintenant il faut se mettre au travail et en tous cas toutes les équipes de la Direction départementale des finances publiques s'est mis à l'œuvre pour ressortir tous les dossiers et récupérer les recettes. C'est vrai pour la Ville de Saint-Prix, c'est vrai pour toutes les communes malheureusement, c'est vrai aussi pour le Département et la Région, parce que tout le monde récupère un pourcentage de cette taxe. Voilà ce que je voulais rajouter sur ce sujet et puis on a aussi, bien sûr, le retard du versement des subventions qui est toujours une problématique, bien qu'elles soient notifiées donc elles sont dues, c'est des subventions qu'on touchera mais on sait qu'il y a toujours un petit retard donc à nous d'être vigilant aussi dans le paiement des factures, mais par contre sur ce sujet on est quand même bon parce qu'on est à 23 jours de délais de paiement sur la Commune de Saint-Prix. Il faut savoir que le maximum c'est 30 jours. On est plutôt bien noté sur notre faculté de payer nos factures donc c'est un bon point quand même au niveau des finances. Je te laisse la parole."

Gérard BOURSE : "Nous pouvons à présent aborder la section d'investissement et donc voir les recettes d'investissement. Les subventions d'investissement pour 894 108 € c'est-à-dire que nous avons la Fondation du Patrimoine sur ces fonds propres pour le retable majeur 3 000 €, alors je précise bien que les autres subventions obtenues pour le retable majeur ont été inscrites sur le Budget 2025 et sont dans les reports de recettes. Vous verrez qu'il y a dans les RAR (Restes à Réaliser) 3 805 119 € donc les recettes prévisionnelles des subventions pour le retable majeur sont inscrites dans ces RAR. Nous avons pour le Département, la Région, le SDEVO, le Fonds de concours de la CAPV et la DETR 883 608 € donc tout ça, ça va être destiné à la toiture de l'église, aux travaux dans les écoles, à la réhabilitation Victor Hugo, à l'éclairage public, à la requalification de l'avenue du Parc et diverses acquisitions. Je précise bien qu'en ce qui concerne les emprunts et les dettes assimilées il y a 0 € de prévu, c'est-à-dire que nous ne prévoyons pas d'emprunt d'équilibre. En ce qui concerne les Dotations Fonds divers de réserve 2 480 000 € composés de l'affectation du résultat que nous avons voté tout à l'heure pour 1 680 000 €, du FCTVA pour 750 000 € et c'est là qu'on voit qu'en fait ça commence à porter ces fruits par rapport aux investissements de Victor Hugo puisqu'on récupère le Fonds de TVA un an après, et nous avons inscrit 50 000 € de Taxe d'aménagement, et Madame le Maire me dit de vous expliquer que normalement on pouvait espérer beaucoup plus."

Madame le Maire : "On a aussi les DMTO aussi qui ont freiné à un moment donné parce qu'on est toujours très vigilant quand on doit indiquer une recette sur les ventes d'appartement ou de pavillon, mais là on a quand même une lueur d'espoir puisqu'on a eu une remontée des ventes ce qui normalement serait tout bonus sur la recette..."

Gérard BOURSE : "Les autres recettes d'investissement pour 882 000 €. Donc, je précise qu'il s'agit des cessions immobilières non réalisées l'an dernier et qu'il n'y en a pas de nouvelle, c'est-à-dire l'appartement Vaudran pour 200 000 € que nous avons inscrit, la maison au 88 rue d'Ermont pour 450 000 €, le terrain Victor Hugo c'est-à-dire c'est le terrain qui est à côté de la construction de la (inaudible) de l'école qui sera enclavé par la suite lorsque l'école sera terminée pour 200 000 € et le terrain qui est dans la sente des Frécus pour 32 000 €."

Ce qui donne un total de recettes réelles d'investissement de 4 256 108 € à cela nous avons des opérations d'ordre pour 1 510 000 €, c'est-à-dire le versement de la section d'investissement de 750 000 € que je vous ai cité préalablement, les dotations aux amortissements 530 000 € que je vous ai également cité préalablement, dans la section de fonctionnement. Et nous avons l'intégration de frais d'étude et de récupération d'avances marchés pour 230 000 € et là je précise que c'est une écriture comptable qui est équilibrée en recettes et en dépenses d'investissement. On retrouvera après ces 230 000 € en dépenses d'investissement. A cela, il convient de prendre les restes à réaliser en recettes pour 3 805 119 €, ce qui donne un Budget global de recettes d'investissement de 9 571 227 €."

Madame le Maire : "Juste pour revenir sur les cessions, pour le terrain de la sente des Fréculs, c'est quand même bien de rappeler que ce terrain avait été scindé en deux et mis à disposition notamment, de riverains, de cette parcelle, à titre gratuit, et donc sans compensation ni participation, et donc on leur propose bien évidemment de faire l'acquisition puisque ces terrains sont très occupés Donc à un moment Ces parcelles appartiennent à la Ville sans qu'elles rapportent à la Commune. Plutôt être bon gestionnaire que de regarder ce qu'on a fait aussi de nos parcelles dans le passé."

Gérard BOURSE : "En ce qui concerne les dépenses d'investissement. Donc, en termes d'immobilisations incorporelles 104 851 € qui concernent les frais d'annonces marchés, les renouvellements de licence pour l'informatique et notamment l'antivirus, mais toutes les licences professionnelles que l'on peut avoir pour nos logiciels professionnels et des frais d'étude et notamment les frais d'étude pour les travaux que nous allons engager à l'école Gambetta. Les immobilisations corporelles pour 1 785 296 € et c'est là où en fait vous retrouverez tous les investissements prévus pour cette année, donc je vous donne un détail mais qu'on reverra par la suite dans le prochain slide, les cimetières 25 000 €, et notamment pour les reprises de concessions souvenez-vous on a fait les reprises de 50 tombes, on a prévu la reprise de 50 tombes au cimetière du Prieuré noir puisqu'on ne disposait plus suffisamment de tombes disponibles, et donc on prévoit 25 000 € de reprises en l'année 2026. Nous avons pour l'Education-Jeunesse, de l'achat de mobilier pour Victor Hugo, un lave-linge etc.... pour 112 000 €. En ce qui concerne l'informatique il y a l'achat de tablettes pour les écoles, d'un EMI pour Victor Hugo, l'extension de la fibre entre Victor Hugo et la Médiathèque et des PC pour la Mairie pour 41 600 €, pour la Petite Enfance il y a de l'achat de vaisselle et des rideaux du dortoir, des jeux de motricité pour 3 000 € et la somme importante que nous allons voir dans la prochaine slide, c'est-à-dire tout ce qui concerne les bâtiments, les travaux de l'école Gambetta, le chauffage du complexe, le marché chauffage pour rénovation de tout ce qu'il y a comme matériel, la restauration des vergers, les espaces verts, les LED des tennis couverts, les tapis de judo, la voirie, c'est-à-dire le trottoir du Domaine de la Rocaille, la requalification de l'avenue du Parc, l'achat d'un nouveau camion pour les Services Techniques et tout ça pour 1 603 000 €.

Ensuite, nous avons les immobilisations en cours pour 996 198 €, il s'agit du solde des travaux de l'école Victor Hugo. Vient après, les emprunts et dettes assimilées pour 942 211 €, il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 936 510 € et des provisions pour restitution de dépôt de garantie à hauteur de 5 700 €. Nous avons une petite somme pour les autres dépenses d'investissement de 10 000 € qu'on a inscrit parce que c'était une provision pour un trop perçu de Taxe d'aménagement. Ce qui donne un total de dépenses réelles d'investissement de 3 838 556 €. Ensuite, nous avons les opérations d'ordre pour 255 000 € c'est-à-dire les amortissements de subventions 25 000 €, et des intégrations de frais d'études et de récupération d'avances de marchés, rappelez-vous tout à l'heure je vous l'ai dit en recettes, ce sont les 230 000 € qu'on avait tout à l'heure inscrit en recettes.

A cela, il convient d'inscrire le déficit de 1 189 923 € que l'on a vu tout à l'heure quand on a fait l'état 2025 de l'investissement et nous devons ajouter les restes à réaliser pour 4 287 748 € ce qui donne un total en équilibre de 9 571 227 €."

Madame le Maire : "Là quand même on constate que malgré les ponctions de l'Etat et les charges obligatoires qui sont imposées nous poursuivons, bien sûr, cet objectif de ne pas faire reculer le service public de proximité, et au travers des investissements que Gérard va vous préciser nous avons souhaité réaffirmer l'engagement qui était le nôtre, dans la transition écologique et énergétique et l'entretien de notre patrimoine bâti, qui manquait d'entretien toutes ces années passées et l'entretien, bien sûr, de nos routes, cher Olivier, et tout ça dans l'objectif de faire de notre Commune une ville durablement tournée vers l'avenir. Tu peux reprendre et préciser les principaux investissements."

Gérard BOURSE : "Les principaux investissements se sont ceux que nous avons présenté lors du débat d'orientation budgétaire, donc en fait il y a, bien sûr, l'achèvement des travaux d'extension, de reconstruction et de réhabilitation de Victor Hugo, il y a le renouvellement des aérothermes du complexe sportif ; nous avons la réfection de l'avenue du Parc, la requalification du trottoir du Domaine de la Rocaille ; la restauration du Verger communal ; la création d'une oasis de fraîcheur à la crèche municipale ; l'achèvement des travaux du retable majeur, je l'espère pour juillet, annoncé pour juillet 2026 ; les travaux d'étanchéité de toiture de l'école Léon Gambetta ; tous les travaux d'entretien des bâtiments communaux, notamment pour le complexe sportif et pour toutes les écoles ; et comme nous vous l'avions annoncé nous avons le solde à payer parce qu'il y a des travaux qui se sont achevés en décembre 2025 et qui n'étaient pas payés à ce moment-là, donc qui interviennent pour, en ce qui concerne le renouvellement de l'éclairage public, la troisième phase pour 268 000 € et la première tranche de requalification de la rue Georges Ribordy pour 416 361 €."

Madame le Maire : "Il faut préciser pour ceux qui nous écoutent que la clôture budgétaire se fait en octobre et donc, toutes les factures qui arrivent après la clôture budgétaire, forcément, elles sont payées sur le Budget suivant."

Gérard BOURSE : "Pour être très précis le 15 octobre."

Donc, de la même façon nous vous présentons la version comptable, où vous retrouvez les mêmes chiffres mais répartis par chapitre cette fois, qui donne bien 9 571 227,19 €."

Madame le Maire : "Peut-être Gérard nous pourrions préciser les éléments d'information sur les subventions qui sont liées aux Groupes scolaires, puisque c'est une question qui nous avait été posée précédemment. Ces subventions qui s'opèrent autour de 6,2 M€. On a déjà perçu 2 397 972,97 €, il reste donc à percevoir 3 796 531,24 €. Sur ces 3,8 M€ on a déjà fait la demande de versement de 2 089 399,75 €. On anticipe bien évidemment les demandes de versement au fur et à mesure que les factures nous sont adressées de façon à ce que l'on puisse au moins régler nos factures et continuer à poursuivre les investissements nécessaires à notre Commune."

Gérard BOURSE : "Et enfin quelques informations sur l'analyse financière. Donc, notre épargne brute s'établit à 1 895 205 € c'est-à-dire que le taux d'épargne brute est de 17,14 %. Je précise que la moyenne pour les communes de notre strate est de 16,40 %, donc nous sommes bien placés. Et on voit que notre capacité de désendettement, car je rappelle que si on consacrait toute notre épargne nette à rembourser notre dette, il nous faudrait 5,09 années pour rembourser la dette. Donc, toujours le même discours, c'est-à-dire que le seuil d'alerte est situé à 12 ans, et donc nous, nous sommes descendus à 5,09 parce que notre dette diminue d'année en année et comme on emprunte plus ça permet de diminuer, d'améliorer notre capacité de désendettement."

Madame le Maire : "On peut quand même préciser qu'on a une dette saine, assumée et sécurisée. Et surtout une dette qui baisse et qui continue de baisser, et je rappelle qu'au cours de ces six années nous avons contracté 4 M€ fléchés sur l'école Victor Hugo, qui est, encore une fois, un projet d'envergure mais surtout un projet structurant, qui est tourné vers l'avenir, et qui concerne nos enfants et c'est important d'avoir cette vision d'avenir pour les générations futures, mais aussi ce Budget traduit bien sûr cette volonté de défendre le service public qui est noble, aujourd'hui et qui permet d'assurer, en tout cas, un service de proximité aux familles Saint-prisziennes et notre capacité surtout d'agir au plus près des habitants, et poursuivre ses investissements pour une ville toujours tournée vers demain et en tout cas au service de tous. Et puis, encore une fois, pendant ces six années, si vous avez regardé un peu la courbe de la dette qui montre, je ne sais pas si on l'a, précisément mais cette courbe de la dette qui est quand même très significative puisqu'elle fait quasiment un V à l'envers, alors oui on a une petite pointe à un moment donné, cette petite pointe en fait c'était ni plus ni moins un petit prêt d'1 M€ qui avait été négocié en 2019 pour le Budget 2019, et on l'a porté, nous, bien évidemment, sur ce mandat, dans son intégralité."

Gérard BOURSE : "C'était un emprunt d'équilibre pour l'investissement."

Madame le Maire : "Donc, encore une fois, malgré les tempêtes que nous avons traversées, nous avons tenu le cap, nous avons investi lourdement pendant ces six ans, et pour autant nous avons réussi à faire cet exercice et à revenir quasiment au niveau de dette de l'année 2019. Des dires, en tout cas, de la Direction Départementale des Finances, l'exercice est quand même à saluer."

Nous en avons terminé sur le sujet, donc je suppose que vous n'avez pas de question ? non. Je vais donc soumettre à vos voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? à l'unanimité, Merci.

Je tiens, chers collègues de la majorité à vous remercier d'avoir voté ce Budget de l'année 2026 qui va permettre la continuité des services en direction des Saint-prisziens. Et mes remerciements bien sûr se tournent également vers nos agents des Services communaux parce que, pour préparer un Budget, pour préparer un Débat d'Orientation Budgétaire, on ne s'y prend pas la veille pour le lendemain et bien évidemment, c'est des semaines et des mois de travail, alors venir utiliser, effectivement, le vote budgétaire comme un outil électoral, c'est un peu rude, c'est un peu rude pour eux parce que sincèrement dans le calendrier avec une installation plutôt estimée à Saint-Prix le 22 mars d'un nouveau Conseil municipal, techniquement, humainement, il aurait été impossible de réaliser un Budget. Donc, je pense qu'on a eu raison de jouer la transparence avec les Saint-prisziens d'aller au bout du mandat qu'on avait réalisé puisqu'on avait réalisé le travail de Débat d'Orientation Budgétaire, qui encore une fois, ce DOB n'est ni plus ni moins un rappel contextuel du national qui va peser, et de l'international aussi, ces deux contextes qui vont peser sur les finances publiques et qui va donner également les orientations budgétaires, en tout cas la traduction du Budget 2026. Donc on est allé au bout de l'exercice et en toute transparence. Et si on remonte dans le temps, et encore une fois, et je crois qu'on est quelques-uns, alors on est trois, on est trois à avoir fait quand même quelques années de mandat à Saint-Prix, 25 ans pour ma part."

Gérard BOURSE : "J'ai fait 42 budgets pour ma part."

(Rires)

Madame le Maire : "Le fonctionnement d'hier, on l'a connu, on était à la table à ce moment-là et on sait très bien comment on a organisé les votes budgétaires avant chaque scrutin de liste. Tout était préparé. Donc, il ne faut pas nous accuser aujourd'hui de ne pas jouer la transparence et de ne pas être honnête. Nous, on joue la sincérité et on ne joue pas une élection électorale, on n'est pas sur ce sujet-là. On travaille jusqu'au bout dans l'intérêt des habitants et en tout cas en toute transparence, en toute objectivité. Et encore une fois, toutes les latitudes administratives existent pour modifier un Budget en cours de route, au début, à tout moment on peut modifier ces orientations d'investissement et ses orientations aussi de fonctionnement, bien évidemment sans toucher l'incontournable, il y a toujours des incontournables dans les budgets des collectivités territoriales, et en tout cas il y a toute latitude financière qui reste aujourd'hui aux collectivités territoriales permet de pouvoir modifier la trajectoire comme bon le semble à l'équipe qui est en place."

Gérard BOURSE : "Madame le Maire, j'aimerais rappeler à mes collègues le déroulement de l'élaboration d'un Budget. Certains d'entre nous connaissent bien ce déroulement. Tout d'abord, il y a la préparation des demandes par les Services, avec l'aide des Elus, ainsi que les demandes de subventions des associations. Et ça, pour ceux qui l'ont déjà vécu, je m'adresse à mes collègues Adjointes, c'est un minimum de six semaines pour préparer. Ensuite, les services financiers doivent compiler ces demandes. Donc, ça, ça prend à minimum une semaine de travail. Et ensuite, vous vous doutez bien que ça ne tombe jamais pile et qu'il faut procéder à certains arbitrages avec les Elus et les Services. Ça, ça prend un certain temps, il faut dire le temps des allers-retours, c'est minimum une semaine, 15 jours. Ensuite, ça retourne au service financier qui doit préparer le ROB et le Budget. Donc, ça veut dire que la personne saisi les données dans le logiciel CIRIL, mais qu'elle les saisit de façon comptable c'est-à-dire qu'elle doit créer des lignes comptables, qu'elle doit vérifier en comptabilité tout est équilibré comme il faut, qu'elle doit créer les annexes comptables, qu'elle doit vérifier tous les équilibres, qu'elle doit... toutes les dotations et tout ça. Donc ça c'est minimum trois semaines de travail. Et ce n'est pas moi qui l'invente, puisque j'ai posé la question à la Directrice, chez nous, du Service des finances. Ensuite, une fois tout ça s'est fait, il faut convoquer et réunir la Commission obligatoire des finances avec les délais légaux pour convoquer cette Commission des finances. Puis, une fois que la Commission des finances a émis son avis, il faut convoquer et réunir le Conseil municipal qui va débattre pour le ROB, et puis une fois qu'on a débattu pour le ROB il faut convoquer et réunir un Conseil municipal qui va voter le Budget. Donc, si vous me permettez également j'ai vécu 2001, 2008 et 2014, donc en 2001 le Conseil municipal a été installé le 17 mars, le Budget a été voté le 6 avril soit trois semaines plus tard. Donc ça veut dire qu'en trois semaines le Budget était nécessairement et obligatoirement prévu avant, il ne peut pas en être autrement. En 2008, le Conseil municipal a été mis en place le samedi 15 mars mais le Débat d'Orientation Budgétaire avait été, lui, fait le 18 février, donc avant. Et ensuite, le Budget a été voté le 8 avril, c'est-à-dire trois semaines plus tard. Ça veut dire que d'évidence, encore, et là je peux vous en parler sagement puisque j'étais là, j'étais présent, tout était prêt. Il suffisait plus que de voter un Budget qui était prêt. Et en 2014, le Conseil municipal a été installé le 28 mars, le Débat d'Orientation Budgétaire a été fait le 8 avril, soit 10 jours plus tard et le Budget a été voté le 29 avril, soit quatre semaines plus tard. Ça se sont les dates réelles vérifiables, puisque je les ai prises sur les comptes-rendus des Conseils municipaux de l'époque. Voilà."

Madame le Maire : "On pourra même préciser qu'en 2020 ce Budget a été voté encore plus tardivement puisque, si vous vous souvenez, au lendemain du scrutin, on s'est retrouvé en situation COVID où le Maire était seul aux manettes, et qui n'était d'ailleurs pas encore Maire, puisqu'on a été installé en mai, et pas en mars, donc forcément en mai installé, et entre mars et mai aucun employé dans la mairie, imaginez-vous qu'on a quand même réussi à voter dans la foulée le Budget. Donc, le Budget était prêt avant le scrutin."

Donc, il ne faut pas inventer tout et n'importe quoi, mais il ne faut surtout pas être de mauvaise foi, encore une fois. On veut bien prendre des leçons, on veut bien prendre des critiques, puisque toutes critiques peuvent être constructives, toute observation est toujours bonne à dire, néanmoins il faut encore se positionner correctement quand on veut faire avancer la machine et pas la bloquer. Et là, on sent une envie plutôt de blocage. Moi, encore une fois, je suis prête à entendre beaucoup de chose, à prendre beaucoup de leçons parce qu'on apprend tous les jours, même à mon âge. Néanmoins, j'aimerais que les gens qui essaient de me donner des leçons regardent aussi comment ils se situent en tant que gestionnaire, et là je parlerai plutôt du Président du SIARE aujourd'hui, où j'ai reçu il y a deux jours les courriers de l'Agglomération Val Parisis qui menace, enfin qui n'a même pas menacé puisque il a annoncé son désir de retrait du SIARE, ce qui peut être très compliqué pour l'avenir du SIARE, remettant en cause la transparence, notamment de la gestion, la problématique de ne pas savoir où vont les finances, même si le SIARE a une politique plutôt, je dirai, d'avoir un bon matelas financier, puisqu'on a la GEMAPI quand même, ça engrange quand même de l'argent public. Alors, certes il y a un Schéma directeur qui n'est pas finalisé, qui n'est pas encore chiffré, qui n'est pas encore bien précis pour les travaux qui vont suivre, néanmoins, aujourd'hui, on peut s'interroger sur ce qui va se passer demain au SIARE. Et moi je m'inquiète, en tout cas quand on me fait des réflexions et qu'on essaie de me dire qu'on est des mauvais gestionnaires à Saint-Prix, j'aimerais qu'en face, en tout cas tout le monde se regarde et se dise : "est-ce que moi j'ai bien fait aussi le job vis-à-vis de tous mes collègues, voilà".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : VOTE le Budget Primitif (BP) du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2026, annexé à la présente délibération et équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 189 923,08 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	750 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	882 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00 €	530 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	230 000,00 €	230 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00 €	2 480 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	894 107,90 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	942 211,11 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104 851,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 785 296,36 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	996 197,54 €	- €
SOUS-TOTAL		5 283 479,09 €	5 766 107,90 €
RESTES A REALISER		4 287 748,10 €	3 805 119,29 €
TOTAL GENERAL		9 571 227,19 €	9 571 227,19 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	146 299,36 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 516 412,53 €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 772 669,00 €	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	80 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	143 000,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	750 000,00 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	530 000,00 €	25 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	689 746,98 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	206 477,52 €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 000,00 €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 000,00 €	- €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	- €	1 098 580,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	417 874,86 €
731	FISCALITE LOCALE	- €	7 106 499,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	1 370 932,81 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	383 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	120,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	1 000,00 €
TOTAL GENERAL		10 629 306,03 €	10 629 306,03 €

Soit une balance générale de 20 200 533,22 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS – BUDGET PRINCIPAL 2026

DEL2026-010

Madame le Maire : "Il s'agit d'accompagner nos Associations Saint-prisziennes et donc je vais céder encore la parole à Gérard BOURSE."

Gérard BOURSE : "Donc, s'il est besoin, je rappelle que depuis toujours la Commune favorise l'activité associative et apporte une aide financière qui contribue ainsi à l'animation de la vie locale et à l'attractivité du territoire.

Comme chaque année, les associations ont été sollicitées pour déposer leur dossier de demande de subvention.

A cela j'ajouterai que pour celles qui ne se sont pas manifestées tout de suite, nous les avons relancées à plusieurs reprises par mail, de façon à être certain qu'il n'y avait pas d'oubli et qu'une association qui aurait souhaité pouvoir faire une demande de subvention ne soit pas oubliée de notre part. Certaines associations nous ont clairement indiqué qu'elles ne solliciteraient pas de subvention pour l'année 2026. Et donc, toutes les demandes reçues ont été étudiées avec la plus grande attention.

Donc, nous vous proposons d'attribuer les subventions suivant le tableau que vous avez entre vos mains, et je voudrai vous indiquer que cette année nous attribuons 37 170 € de plus que l'année dernière aux associations.

Alors cela s'explique par le fait, il y a plusieurs raisons à ça. Que pour certaines associations nous accordons un peu plus de subvention parce qu'elles nous ont demandé un peu plus de subvention.

La règle que moi j'ai toujours donné pour les subventions c'est de jouer le jeu, elles et nous, c'est-à-dire que si une année elles ont suffisamment de trésorerie, si elles ont suffisamment de moyen, à ce moment-là elles demandent moins de subvention, et bien évidemment si l'année suivante elles ont besoin de plus d'argent, on étudie. Ce qui est le cas.

Donc en fait, je précise que les médaillés, le Cercle des médaillés n'a pas eu de subvention l'année dernière, on leur donne 200 € cette année, que les Ecureuils qui n'avaient pas eu de subvention l'année dernière parce qu'il y avait un accord passé avec eux que ils avaient revendu un praticable, que du fait qu'il avait eu fait de la trésorerie dans la revente du praticable ils n'avaient pas demandé de subvention, et que cette année nous leur redonnons la subvention de 15 000 € qui était la subvention que nous attribuions de façon annuelle et régulière.

Ensuite, là où il y a eu justement une association qui a joué le jeu, le Tennis Club de Saint-Prix nous a demandé l'an dernier que 3 500 €, donc on leur a versé 3 500 €, et cette année ils sont revenus à 5 500 € et donc, nous leur accordons 5 500 €.

Ensuite il y a l'association sportive du Tennis de table, donc, qui s'est recréé, qui depuis des années n'existait plus et n'avait plus de subvention, à qui nous attribuons 1 500 € qui correspond à leur demande.

Ensuite, nous avons l'école de musique. L'école de musique nous demandait régulièrement 50 000 €, et cette année elle est confrontée à une augmentation de charges sociales pour ses salariés, et donc elle a sollicité 60 000 € et nous allons lui accorder les 60 000 €.

Nous avons également l'association Florami qui était en sommeil depuis des années, et qui de nouveau nous fait une subvention, ils ont demandé 600 €, donc nous leur accordons les 600 €. Et une association qui ne nous demandait pas de subvention, et qui cette année nous en demande, c'est-à-dire c'est La Musique et Nous, la Chorale, pour ceux qui connaissent dans cette assistance et qui chantent dans cette chorale nous leur donnerons 1 200 € pour leur association.

Donc, le montant total des subventions 2026 pour les subventions sera de 344 650 €, je précise également que dans ces subventions figure celle pour le CCAS qui était de 195 000 € l'année dernière et qui passe cette année à 201 500 €."

Madame le Maire : "Je pense, chers collègues, qu'on peut vraiment remercier le tissu associatif, en tout cas les Présidents des associations qui ont toujours avancé avec nous en ce qui concerne les décisions budgétaires qui les concernaient, et au plus fort de la crise, ils ont su se positionner du bon côté et nous accompagner à traverser la tempête. Et puis, on sait nous aussi se positionner du bon côté pour les accompagner et les soutenir dans leurs projets, et en tout cas à chaque fois qu'on a cette possibilité on le fait, preuve en est aujourd'hui dans ce Budget 2026 et chacun sait effectivement que lorsqu'il y a un nouveau projet en dehors de l'écriture budgétaire actuelle, un projet d'intérêt général en fait qui intéresse le plus grand nombre de Saint-prisziens, on est encore là, à leur côté, pour pouvoir les accompagner sur ces nouveaux rendez-vous, en tout cas. Donc merci aux associations, à leurs Présidents et Présidentes."

Gérard BOURSE : "Et je me permets aussi de rappeler que certaines associations, en cours d'année, peuvent nous solliciter pour avoir des subventions exceptionnelles, lorsqu'elles ont un évènement exceptionnel. Rappelez-vous pour l'UNC qui avait organisé un voyage et qui souhaitait que l'on participe à leur frais de transport, bien évidemment, à chaque fois qu'on le peut on leur donne cette subvention exceptionnelle."

SUBVENTIONS 2026 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

ASSOCIATIONS		2026		
		Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
SPORT	Club des Archers de Saint-Prix	1 320,00 €	- €	1 320,00 €
	CMJSECA Cercle des médailles	200,00 €	- €	200,00 €
	Association Etoile Sportive de Saint-Prix ESSP	21 600,00 €	- €	21 600,00 €
	Judo Saint-Prix	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
	La Boxe française	1 750,00 €	- €	1 750,00 €
	Aïkido - Energie Saint-Prix	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
	Les écuréens	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
	Les Renards Blancs	1 300,00 €	- €	1 300,00 €
	Tennis Club de Saint-Prix	5 500,00 €	- €	5 500,00 €
	Association sportive de Tennis de table de Saint-Prix	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
	Association sportive du collège Louis-Augustin BOSC de Saint-Prix	300,00 €	- €	300,00 €
	Saint Prix Cyclo	400,00 €	- €	400,00 €
	Ultimate Prix'orty Association	750,00 €	- €	750,00 €
	SOUS-TOTAL SPORT - 65748	53 620,00 €	- €	53 620,00 €
CULTURE	Les Amis du Vieux Village (AVV)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
	Saint-Prix Arts plastiques	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
	Ensemble vocal Viva Tutti	500,00 €	- €	500,00 €
	Association Ecole de musique Christiane Rolland	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
	La Vaillante	6 200,00 €	- €	6 200,00 €
	La Vaillante (convention école de musique)	2 880,00 €	- €	2 880,00 €
	Association création amateur et professionnel (acap)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
	Florami	600,00 €	- €	600,00 €
	La musique et nous	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
	Le Point Commun	500,00 €	- €	500,00 €
	SOUS-TOTAL CULTURE - 65748	75 130,00 €	- €	75 130,00 €
SOCIA	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	201 500,00 €	- €	201 500,00 €
	SOUS-TOTAL SOCIAL - 657363	201 500,00 €	- €	201 500,00 €
DIVERS	Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR)	500,00 €	- €	500,00 €
	Union Nationale des Anciens Combattants de Saint-Prix UNC	800,00 €	- €	800,00 €
	CPCV Ile de France (chantier insertion)	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
	Faune Alfort	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
	Fondation Taylor	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
	Clos Saint-Fiacre	2 100,00 €	- €	2 100,00 €
SOUS-TOTAL DIVERS - 65748	14 400,00 €	- €	14 400,00 €	
TOTAL GENERAL		344 650,00 €	- €	344 650,00 €

Madame le Maire : "Merci Gérard. Des questions ? non. Je sou mets à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de verser aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2026, les subventions pour un montant total de 344 650 €, telles que figurant dans le tableau ci-avant ;

Article 2 : DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au mandatement figurent au Budget Primitif (BP) de l'exercice 2026 aux articles 657363 (CCAS) et 65748 (autres) ;

Article 3 : RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 – 2028 ECOLE DE MUSIQUE

DEL2026-011

Madame le Maire : "Il ne vous a pas échappé qu'il y avait juste avant une subvention accordée de 60 000 € et lorsqu'on dépasse les 23 000 €, on doit signer une convention. Alors cette convention étant signée déjà depuis 2024, nous allons y adosser un avenant n° 1 et donc je cède la parole à Gérard."

Gérard BOURSE : "En fait, c'est un ajustement de la convention pour pouvoir leur verser les 60 000 € demandés. Je m'explique,

La loi du 12 avril 2000, dans son article 10, impose d'établir une convention avec les associations bénéficiaires, dès lors que la subvention versée dépasse le seuil qui est actuellement de 23 000 €. Le 17 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs avec l'école de musique "Christiane Rolland", et à ce moment-là le montant maximum de la subvention avait été fixé à 50 000 €, et ladite convention est valable jusqu'en 2028.

Donc vous avez bien compris, comme on souhaite leur verser 60 000 €, il faut pouvoir faire un avenant n° 1 de façon à porter le montant maximum de cette subvention de 50 000 € à 60 000 €.

La Commission Finances, du 9 février dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2024-2028 annexée à la présente délibération entre la Ville et l'Ecole de musique, visant à soutenir le projet de développement de la pratique musicale sur le territoire communal, fixant le montant de la subvention attribuée pour l'année 2026 à 60 000 € ;

Article 2 : PRECISE que les crédits pour les exercices 2026 à 2028 seront votés sous réserve de leur disponibilité ;

Article 3 : RAPPELLE que le versement de cette subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent ;

Article 5 : PRECISE que les autres dispositions de la convention d'objectifs pluriannuelle 2024-2028 demeurent inchangées. En contrepartie de cette subvention, l'Ecole de musique s'engage à organiser, en partenariat avec la Ville, des événements à destination du public saint-prissien, tels qu'une journée portes ouvertes, un concert annuel tout public et des ateliers de découverte musicale à l'intention des jeunes.

**SUBVENTIONS AUX OFFICES CENTRAUX DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE) DES ECOLES
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT ET AUX ASSOCIATIONS DE
PARENTS D'ELEVES - BUDGET PRINCIPAL 2026**

DEL2026-012

Madame le Maire cède la parole à Madame Pascale MOLLIERE.

Pascale MOLLIERE : "Alors en effet, la Commune participe au fonctionnement des activités pédagogiques et aux sorties scolaires des élèves. Donc, malgré la conjoncture, les ressources bien amoindries ainsi que les dotations de l'Etat, la Municipalité propose de maintenir les crédits scolaires et autres subventions en direction des jeunes Saint-prisssiens pour l'année 2026, comme les années passées, à savoir pour l'achat de fournitures scolaires : un crédit de 32 € par élève de maternel et 40 € par élève en élémentaire. Un budget de 60 € par classe pour l'achat de livres et de 32 € par classe pour l'achat de documentation générale.

Ce qui représente un budget de 29 120 €, auquel s'ajoutent les activités sportives que l'on propose avec nos associations communales pour 10 180 € et les frais de transport pour la piscine pour nos élèves aussi élémentaires de 49 000 €.

D'autres crédits sont aussi versés à nos chers élèves.

Pour les sorties scolaires, il est fixé une somme de 12 € par élève. Alors ces sommes sont versées directement au Budget des écoles et pour les classes de découverte, il est fixé une somme de 35 000 € pour l'année scolaire qui est répartie sur les trois écoles en fonction du nombre d'élèves à la rentrée de septembre.

Donc, globalement, la Ville consacre 139 800 € de son Budget annuel pour les élèves Saint-prisssiens, ce qui fait 179 €/élève pour l'année scolaire.

Par ailleurs, Le principe de parité des dépenses de fonctionnement, institué par le Code de l'éducation en son article L. 442-5, qui prévoit la participation des communes aux frais de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'enseignement privé sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes pour l'année scolaire établie. Donc, pour l'année scolaire 2025/2026, quatre enfants Saint-prisssiens ont été scolarisés à Sainte-Marguerite, trois en maternelle et un en élémentaire et 33 élèves ont été scolarisés dans l'établissement du Rosaire de Saint-Leu-la-Forêt, soit six maternelles et 27 élémentaires. Donc, pour ces écoles le montant reste de 32 € par maternelle et 40 € par élémentaire.

De même, la Ville soutient le fonctionnement de nos associations de parents d'élèves. Nous avons deux associations à Saint-Prix, la FCPE et le GPE, Groupement des Parents d'élèves Saint-prisssiens. Et là, une subvention de 500 € est accordée à chacune de ces associations. Comme l'a expliqué Gérard, si des besoins particuliers pouvaient éventuellement intervenir, nous resterons à leur écoute comme on l'a déjà su l'être. Le tableau ci-dessous vous redonne, je ne sais pas si vous l'avez sous les yeux, la répartition par OCCE scolaires, je ne vais peut-être pas faire la lecture dans le détail. Juste pour vous dire au global 1 272 € pour le Rosaire, et 136 € pour l'école libre d'Eaubonne. Soit un total de 47 140 €.

Notre Commission Permanente Enfance-Jeunesse s'est réunie, je ne sais plus quand, on était tous d'accord ça c'est sûr aussi, et puis la Commission Permanente Finances était tout aussi d'accord ... donc le 6 pour la Commission Enfance-Jeunesse et le 9 pour la Commission Permanente Finances, un avis favorable à l'unanimité a été accordé à chaque fois."

Madame le Maire : "Merci. Alors bien sûr ça s'ajoute aussi, mais ça ne fait pas partie des subventions attribuées, s'ajoutent aussi toutes les actions que nous financions dans le temps méridien et notamment les (inaudible) par exemple qui intervient sur la période méridienne mais qui est, je dirai, réglé directement par la Commune et pas en passant par l'OCCE puisque c'est du temps méridien, donc du temps de mairie, bien évidemment. Donc, je sou mets à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de verser aux OCCE (Office Centraux de la Coopération à l'Ecole) des écoles maternelles et élémentaires, aux écoles privées sous contrat et aux associations de parents d'élèves pour l'exercice 2026 les subventions pour un montant total de 47 140 €, telles que figurant dans le tableau ci-dessus ;

Article 2 : DIT que le montant de subvention alloué aux sorties scolaires est fixé à 12 € par élève et que les montants définitifs de subvention à verser à l'OCCE des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des sorties scolaires seront définis en fonction du nombre d'élèves inscrits en septembre 2026 ;

Article 3 : DIT que le montant de subvention alloué aux classes de découverte ou projets scolaires est fixé à 35 000 € et que les montants définitifs à verser à l'OCCE des écoles élémentaires dans le cadre des classes de découverte ou projets scolaires seront définis en fonction du nombre d'élèves inscrits en élémentaire en septembre 2026 et après la validation des projets par l'Education nationale ;

Article 4 : DIT que le montant de subvention alloué au Comité familial école libre d'Eaubonne - école privée sous contrat Sainte-Marguerite à Eaubonne - est fixé à 32 € par enfant de classe maternelle et à 40 € par enfant de classe élémentaire ;

Article 5 : DIT que le montant définitif de subvention à verser au Comité familial école libre d'Eaubonne et à l'association Bury-Le Rosaire à Saint-Leu-la-Forêt - écoles privées sous contrat - sera défini en fonction du nombre d'élèves inscrits en septembre 2026 ;

Article 6 : DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au mandatement figurent au Budget Primitif (BP) de l'exercice 2026 à l'article et 65748 ;

Article 7 : RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

FIXATION DU TARIF 2026 DE VENTE DE VIN DE SAINT-PRIX - CUVÉE 2024

DEL2026-013

Madame le Maire cède la parole à Madame Candice CHAPPAZ.

Candice CHAPPAZ : "Cela fait bientôt 20 ans que la Ville a réimplanté et entretient la vigne dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Coteaux et Vergers de Saint-Prix. Ses premières plantations de cepes réalisées en 2006 étaient de 2 500 pieds de Pinot noir qui ont donné une première vendange en 2009. Ces vendanges sont organisées par l'Association "Le Clos Saint-Fiacre", créée également en 2006, pour le développement et la gestion viticole de la vigne communale. Et aujourd'hui, le vignoble s'étend sur 5 000 m² et compte plus de 3 800 cepes de pieds de Pinot noir mais aussi de Gewurztraminer.

Pour rappel, au concours des vins d'Ile-de-France, la cuvée 2018 a remporté la médaille d'or dans sa catégorie. Et lors du Concours COCORICO en 2025, le vin blanc – millésime 2023 a remporté la médaille de Bronze, et le vin rouge – millésime 2022 a, lui, remporté la médaille de bronze.

Le vin de Saint-prix étant vendu à titre culturel et pédagogique, seule la Ville est habilitée à vendre celui-ci au moment des manifestations communales des "Instants Nature" le 1^{er} mai et de la journée "Au cœur de l'ENS" qui se tient en septembre au moment des vendanges, mais aussi lors des festivités de Noël.

Les tarifs qui ont été fixés pour 2025 sont toujours de 8 € TTC par bouteille, donc il est proposé de ne pas changer les tarifs et de nommer cette cuvée 2024 "Le Clos de Rubelles".

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le 9 février 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité. Les membres du Conseil municipal sont donc invités à approuver la fixation du tarif du vin de Saint-Prix pour cette cuvée 2024 dite "Le Clos de Rubelles" à 8 € et à dire que cette recette sera imputée au Budget principal de la Commune."

Madame le Maire : "Merci Candice. Alors il est vrai, il faut tout de même rappeler que les membres de l'association du Clos de Saint-Fiacre" sont des grands passionnés par la Ville de Saint-Prix et on est ravi de voir qu'ils arrivent à cumuler depuis quelques années maintenant de nombreux prix sur le vin local, et en tout cas c'est plutôt encourageant pour eux, mais c'est surtout une belle image d'attractivité pour la Commune, donc on peut aussi les remercier pour le travail qui est effectué avec amour dans nos vignes communales. Donc, je soumetts à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la fixation du tarif du vin de Saint-Prix cuvée 2024 dite "Le Clos de Rubelles" pour les ventes qui seront organisées lors de toutes les manifestations saint-prissiennes, comme "Les Instants Nature" le 1^{er} mai, la journée "Au cœur de l'ENS", et les festivités de Noël à 8 € ;

Dans le cadre de la régie principale de la Commune, la fixation des tarifs du vin de Saint-Prix et de la cuvée 2024 est arrêtée ainsi qu'il suit :

Cuvées	Nom de la cuvée	Prix en euros TTC
2009	Jean II le Bon	25
2011		14
2012	Clos Rouillard	14
2013	Les 153 arpents	14
2014	Clos Adèle Hugo	14
2015	Hôpital d'Enfants - Margency	14
2016		8
2017	L'Ormeilleau Béguin	8
2018	Ma Poule	8
2019	L'Alouvette	8
2020	COVID	
2021	BACTERIE	
2022	La cuvée des Hatènes	8
2023	La cuvée des Murs Blancs	8
2024	Le Clos de Rubelles	8

Article 2 : DIT que les recettes seront imputées au Budget principal de la Commune.

RETROCESSION ET INTEGRATION DE LA VOIE, DES RESEAUX, DES ESPACES VERTS ET DE L'EMPRISE DU TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ROUTE DE MONTMORENCY - ALLEE DES PETITS CLOS

DEL2026-014

Madame le Maire : "Alors, pour vous rappeler les choses, en date du 25 février 2020, la Commune a accordé un permis de construire au profit de la SA FEREAL et de la SA KAUFMAN ET BROAD HOMES, ayant pour objet la construction d'une résidence intergénérationnelle de 95 logements sociaux et 20 maisons individuelles, Route de Montmorency à Saint-Prix.

En janvier 2021, le 15 janvier précisément, il a été délivré un permis modificatif qui portait notamment sur l'augmentation du nombre de logements individuels, on a eu 21 maisons au lieu de 20, quelques modifications sur l'implantation et de l'aspect extérieur des constructions, et la modification des clôtures. Les deux autorisations mentionnées ci-avant ont fait l'objet d'un transfert à la SCCV SAINT-PRIX ROUTE DE MONTMORENCY.

Cette SCCV a déposé le 29 décembre 2024, une Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, et après avoir mis en demeure le promoteur de reprendre certains travaux, l'attestation de non-contestation de la conformité a pu être délivrée le 6 novembre 2025.

Considérant que l'ensemble des travaux est, à ce jour, terminé et conforme aux prescriptions de la Commune et vu les différents documents attestant de la conformité des ouvrages fournis par le promoteur, la voirie, les réseaux, les espaces verts comprenant bien sûr l'aire de jeux, l'aire de stationnement ainsi que l'emprise du transformateur électrique peuvent maintenant être rétrocédés à la Ville conformément au plan de rétrocession qui était annexé à la demande de permis de construire.

Il est donc demandé au Conseil municipal de décider de cette rétrocession et de l'intégration de tous ces éléments dans le réseau communal, le domaine communal. Cette rétrocession sera réalisée par acte notarié, sur la base d'un plan de géomètre, mais à la charge du promoteur.

Et donc je rappelle que la Commission permanente Travaux - Développement durable - Cadre de vie - Urbanisme s'est réunie le 3 février dernier, et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Des questions sur le sujet ? Alors vous auriez pu m'interroger pour me dire : ça fait longtemps quand même.

Ça fait longtemps. C'était très compliqué alors deux promoteurs en même temps, oui je confirme c'est très compliqué. Et puis, on n'était pas bien d'accord sur les plans annexés pour la rétrocession. Ils avaient commencé à vendre les parcelles notamment avec des haies et puis à d'autres, ils avaient vendu sans les haies, alors ça devenait compliqué de rétrocéder l'ensemble des éléments. Donc on a commencé à regarder les choses avec le notaire qui avait signé les ventes avec les deux promoteurs, avec les riverains, évidemment, qui étaient les premiers concernés, pour essayer de trouver des solutions qui convenaient et à la Commune et aux riverains propriétaires. On a essayé, enfin, les promoteurs ont proposé de revendre les parcelles qui concernaient les haies (inaudible) initiaux. Cependant il était hors de question que les acquéreurs ré-achètent des parcelles de végétaux, alors qu'en fait leur parcelle intégrait physiquement ces haies. C'était très compliqué à accepter de devoir repayer deux fois une parcelle qui n'avait pas changé d'un millimètre de surface. On a essayé plusieurs tractations, à la fin ils ont proposé à la Ville de racheter les haies, pour les revendre aux propriétaires, ce qui était une usine à gaz parce que ça engageait des frais innommables pour la Commune d'aller rechercher un géomètre, de retracer tout, de recalculer toutes ces petites haies qui sont devant les pavillons. Et c'est vrai que la pratique dans la Commune, et ça depuis longtemps, j'ai quand même été Adjoint à l'urbanisme pendant six ans, et six ans de plus aujourd'hui parce que je continue à m'occuper de l'urbanisme et j'en ai le temps, quoiqu'en disent certains. La pratique c'était que les haies qui étaient ajoutées dans les constructions étaient des haies (inaudible) mais appartenaient aux propriétaires, qui chacun entretenaient ses haies. Donc tout ça, ça a duré, duré, trop duré à mon goût, et à un moment donné il faut savoir trancher, et donc c'est ce que l'on a fait. On a juste fait estimer le coût d'entretien de ces haies, pour libérer, en tout cas les propriétaires, ces 21 propriétaires d'un poids. L'estimation aujourd'hui du marché d'entretien, en tout cas l'avenant qu'on a fait au marché d'entretien des espaces verts de la Commune, c'est un coût supplémentaire de 6 681 €. Donc, on a fait ce choix de faire l'ensemble de la rétrocession avec l'ensemble des espaces verts puisqu'on avait demandé, nous, la construction notamment d'une aire de jeux, qui était déjà végétalisée, on savait qu'on allait récupérer cet espace. On avait tous les espaces végétalisés des trottoirs, des cheminements, des placettes. Donc, on a dit "on arrête tout", et on reprend les haies. Et c'est pour ça que ce soir on vous propose cette rétrocession où on a inclus également les haies, et je pense que les riverains seront ravis d'être débarrassés du sujet.

Donc, je soumetts à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE la rétrocession et l'intégration de la voie d'accès et de desserte dénommée Allée des Petits Clos, des réseaux, des espaces verts, de l'aire de jeux, de l'aire de stationnement et de l'emprise du transformateur électrique dans le domaine communal ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette rétrocession.

TARIFS 2026 DE LA MEDIATHEQUE ALEXANDRA DAVID-NEEL

DEL2026-015

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Christophe SEFRIN.

Christophe SEFRIN : "Merci. Alors, afin de maintenir l'accessibilité de ce service auprès d'un large public, de fidéliser de nouveaux adhérents, il y en a en moyenne 950 à un millier, qui chaque année se renouvelle, on est sur des effectifs très très stables, et afin de prendre en considération la baisse du pouvoir d'achat des habitants qui est bien réelle, j'en sais quelque chose, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs et d'appliquer la grille tarifaire en vigueur pour l'année 2025, à savoir :

ABONNEMENT MEDIATHEQUE :

- Gratuité (sur présentation d'un justificatif) :
 - ✚ Pour les moins de 18 ans, les étudiants, apprentis et jeunes en formation jusqu'à 25 ans ainsi que les bénéficiaires des minima sociaux
 - ✚ Les habitants de SAINT-PRIX à partir de 65 ans
- 7 € (sur présentation d'un justificatif) :
 - ✚ Les habitants de SAINT-PRIX
 - ✚ Les personnes travaillant sur le territoire de la Commune
- 20 € :
 - ✚ Les habitants hors commune
- Remplacement de carte perdue : 5 €
- Artothèque : Service compris dans l'abonnement médiathèque adultes (Saint-Prix ou hors commune)

Pour les adultes adhérents aux autres médiathèques de Plaine-Vallée (hors service navette) : **15 €**

Les abonnements sont annuels, valables de date à date.

Un petit focus sur les tarifs des photocopies, puisque je rappelle qu'on peut se rendre à la Médiathèque pour faire des photocopies :

Carte d'impression : **3 €** (soit 0,30 € pour le noir et blanc ou 0,50 € pour la couleur / soit équivalent de 10 copies N&B ou de 6 copies couleur)

Tarif réduit - carte d'impression pour les moins de 18 ans, les étudiants, apprentis et jeunes en formation jusqu'à 25 ans : **3 €** (soit 0,15 € pour le noir et blanc ou 0,25 € pour la couleur / soit équivalent de 20 copies N&B ou de 12 copies couleur).

Règlement en espèces, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du RM Culturelle, c'est le nom de la Régie.

La Commission permanente Culture – Animation – Attractivité Touristique, qui s'est réunie le 5 février dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci Christophe. Des questions ? non. Donc je soumetts à vos voix."

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les tarifs de la médiathèque Alexandra DAVID-NEEL comme suit à compter du 20 février 2026 :

ABONNEMENT MEDIATHEQUE :

- Gratuité (sur présentation d'un justificatif) :
 - ✚ Pour les moins de 18 ans, les étudiants, apprentis et jeunes en formation jusqu'à 25 ans ainsi que les bénéficiaires des minima sociaux
 - ✚ Les habitants de SAINT-PRIX à partir de 65 ans
- 7 € (sur présentation d'un justificatif) :
 - ✚ Les habitants de SAINT-PRIX
 - ✚ Les personnes travaillant sur le territoire de la Commune
- 20 € :
 - ✚ Les habitants hors commune
- Remplacement de carte perdue : 5 €
- Artothèque : Service compris dans l'abonnement médiathèque adultes (Saint-Prix ou hors commune)

Pour les adultes adhérents aux autres médiathèques de Plaine-Vallée (hors service navette) : **15 €**

Les abonnements sont annuels, valables de date à date.

- **Photocopies :**

Carte d'impression : **3 €** (soit 0,30 € pour le noir et blanc ou 0,50 € pour la couleur / soit équivalent de 10 copies N&B ou de 6 copies couleur)

Tarif réduit - carte d'impression pour les moins de 18 ans, les étudiants, apprentis et jeunes en formation jusqu'à 25 ans : **3 €** (soit 0,15 € pour le noir et blanc ou 0,25 € pour la couleur / soit équivalent de 20 copies N&B ou de 12 copies couleur).

Règlement en espèces, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du RM Culturelle.

Article 2 : DIT que les recettes seront versées au Budget communal, aux chapitres et articles concernés.

TARIFS 2026 DES PRESTATIONS CULTURELLES DE LA VILLE DE SAINT-PRIX

DEL2026-016

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Christophe SEFRIN.

Christophe SEFRIN : "Merci. Puisque c'est l'heure du bilan, j'ai les derniers chiffres qui peuvent intéressés les personnes qui nous écoutent sur ces spectacles, puisque nous avons réalisé entre avril 2021 et avril 2025, 77 spectacles dans cette Commune avec 37 927 entrées, ce qui n'est pas rien. J'en profite pour remercier de tout cœur le personnel avec qui nous avons pu, et j'ai pu travailler durant toutes ces années. On a des équipes formidables.

Alors pour les tarifs Spectacles :

SPECTACLES TOUT PUBLIC

Tarif plein Saint-Prissien : 11 €

Tarif plein hors commune : 16 €

Tarif réduit : 9 € pour les + 65 ans, 12 à 25 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)

Tarif enfant -12 ans : 6 €

SPECTACLES JEUNE PUBLIC / FAMILLE, et ils sont très nombreux à Saint-Prix, et visiblement appréciés puisque à chaque fois nous refusons du monde :

Tarif unique : 6 €

Règlement en espèces, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du RM Culturelle

La Commission permanente Culture – Animation – Attractivité Touristique, qui s'est réunie le 5 février dernier, a émis un avis favorable concernant ces tarifs, à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci Christophe. Et tu as raison de saluer l'investissement de notre équipe à la Médiathèque. Ce sont des filles qui sont passionnées par leur travail et en tout cas elles sont toujours présentes au premier rang pour faire vivre la Médiathèque, vivre la Culture, et proposer surtout de nouvelles choses, et notamment ces dernières années où elles sont entrées dans une nouvelle niche, jusqu'alors pas exploitée, celle des tout-petits, puisqu'on a fait de l'éveil à la lecture pour les tout-petits, et notamment avec, alors j'espère que ceux qui nous écoutent, vont participer, mais avec la crèche, elles ont organisé la Tétine d'or. Et en fait, grâce, c'est l'information que je vais donner à Christophe ce soir, grâce au travail qui a été réalisé avec nos bibliothécaires, et je dirai aussi, l'ensemble des bibliothécaires du territoire de l'agglomération, alors on n'était pas nombreux cette fois-ci, on était que neuf bibliothèques à participer. On a obtenu la labellisation Première page, qui va nous permettre de poursuivre le travail et d'obtenir des aides, des subventions, et du matériel pour les tout-petits de 0 à 3 ans. Donc bravo en tout cas aux équipes de la Médiathèque pour ce résultat. Donc, je soumets à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le maintien des tarifs des prestations culturelles comme suit à compter du 20 février 2026 :

SPECTACLES

SPECTACLES TOUT PUBLIC

Tarif plein Saint-Prissien : 11 €

Tarif plein hors commune : 16 €

Tarif réduit * : 9 €

Tarif enfant -12 ans : 6 €

Tarif exonéré : pour le personnel municipal de la Ville de Saint-Prix, les représentants d'institutions partenaires et les professionnels du spectacle (dans la limite des places disponibles, pour un seul billet exonéré par spectacle et sur présentation d'un justificatif)

* + 65 ans, 12 à 25 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif), groupe à partir de 10 personnes

SPECTACLES JEUNE PUBLIC / FAMILLE

Tarif unique : 6 €

Règlement en espèces, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du RM Culturelle.

Article 2 : DIT que les recettes seront versées au Budget communal, aux chapitres et articles concernés.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE MULTI-ACCUEIL

DEL2026-017

Madame le Maire : "Il s'agit là pour une dernière délibération, d'aller chercher un peu de sou, bien évidemment il n'y a pas de Conseil municipal sans demande de subvention. Donc je cède la parole à Vanessa LECLERC."

Vanessa LECLERC : "Oui, merci. Alors la Commune doit renouveler la Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de percevoir des subventions pour le multi accueil, pour la période 2026-2030.

Cette Convention a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ainsi que de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Elle encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique (PSU) pour la structure accueillant des jeunes enfants. Elle intègre les bonus "inclusion handicap" et "mixité sociale" mais aussi les nouvelles modalités de financement des journées pédagogiques, du bonus "attractivité", des heures de préparation à l'accueil de l'enfant.

S'ajoute à cette Convention la mise en place d'un régime de sanctions contractuelles qui vise à renforcer la bonne mise en œuvre des partenariats des CAF sur les territoires permettant une politique de contrôle des aides financières. Sont également ajoutées à la convention, des sanctions liées à l'inexécution et/ou à la mauvaise exécution d'une obligation contractuelle.

De plus, les modalités d'exécution de la convention détaillent les obligations du gestionnaire au regard :

- des obligations légales et réglementaires ;
- de l'activité de l'équipement ;
- du public et de la communication ;
- des transmissions des données à la CAF (activités, financières, Filoué). Donc, Filoué c'est une base de données statistiques qui permet de dénombrer et connaître les enfants accueillis dans les Etablissements d'accueil du Jeune enfant.

La CAF, quant à elle s'engage à :

- mettre à disposition l'accès au portail partenaires qui permet la saisie et la transmissions des données ;
- contrôler les données et à verser les subventions dues.

Je précise que la Commission Petite Enfance/ Enfance / Jeunesse et la Commission permanente Finances ont toutes les deux émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci Vanessa. Des questions ? non"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'établissement d'accueil du jeune enfant "multi-accueil" ;

Article 2 : AUTORISE Madame Le Maire à signer la Convention.

DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

DEL2026-018

Madame le Maire cède la parole à Madame Vanessa LECLERC.

Vanessa LECLERC : "Oui. Donc, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne et soutient financièrement les collectivités pour créer et maintenir des équipements et des services de qualité pour les familles. La CAF verse une aide à l'investissement pour soutenir la création, le maintien en l'état ou l'adaptation d'équipements ou de services à leurs gestionnaires sur les secteurs de la Petite Enfance, l'accueil Périscolaire, les loisirs des enfants et des jeunes, l'animation de la vie sociale, le soutien à la parentalité, et la jeunesse.

Le montant de l'aide attribuée est soumis au vote du Conseil d'Administration (CA) de la CAF dans la limite des crédits disponibles.

Pour l'aménagement ou la restructuration d'équipement et service existant :

- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : 80 % du coût des travaux éligibles, dans la limite de 4 000 € par place ;

Pour l'équipement en matériel et mobilier :

- 80 % du montant total HT des acquisitions, dans la limite d'un plafond des dépenses éligibles fixé à 10 000,00 € HT par an et par gestionnaire.

Afin d'assurer la continuité de l'amélioration de la crèche, le service Petite Enfance souhaite déposer une demande de subvention auprès de la CAF du Val d'Oise au titre du programme "Aide à l'investissement" - année 2026. Cette subvention permettra de réaliser des travaux sur cette structure et l'achat de matériels divers (mobilier, équipements pédagogiques, réhabilitation et sécurisation des bâtiments, respect des normes en vigueur).

Le montant total des acquisitions prévues par la Ville de Saint-Prix s'élève ainsi à la somme de 6 500,01 € HT, soit 7 800,01 € TTC.

La subvention maximale fixée par la CAF est arrêtée à 80 % du coût HT des acquisitions dans la limite du plafond des dépenses éligibles fixé à 10 000 € HT par an et par gestionnaire.

Par conséquent, le montant maximum de subvention CAF à laquelle la Ville peut prétendre est de 5 200,01 €. En effet, le calcul de la subvention par application du taux de 80 % au montant total HT des travaux, à savoir 80 % de 6 500,01 € HT, aboutit à un montant de subvention de 5 200,01 €.

Le montant maximum de subvention demandé est égal à 80 % de 6 500,01 € HT, soit 5 200,01 €.

Je précise que la Commission permanente Finances a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci Vanessa. Ça traduit bien notre volonté au principe qui était le nôtre, pas un projet, pas une dépense sans demande de subvention et quel que soit le sujet.
Donc, je soumetts à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au taux de 80 % du montant total HT des travaux dans la limite d'un plafond des dépenses éligibles de 10 000,00 € HT, soit de 5 200,01 € ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention ;

Article 3 : DIT que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

Madame le Maire : "Alors, l'ordre du jour de cette séance est épuisé, mais je vais céder la parole à mon collègue Olivier MAIRE pour nous donner quelques informations supplémentaires."

Olivier MAIRE : "Oui, merci Céline. Alors, je voulais vous parler du chantier de l'école, parce que normalement si certaines personnes étaient restées on aurait dû évoquer certaines questions vis-à-vis de l'école, et plutôt que de répondre sur des questions qui somme toute sont peut-être fondées sur des mètres carrés construits, mètres carrés qui restent à construire, ce qui semble un peu fou.

Donc, on a décidé d'organiser, parce qu'il faut savoir quand même qu'on a eu 385 personnes qui sont venues visiter le chantier, depuis le début et on a d'autre autour de toutes les rencontres qui ont pu se faire et qui nous demande à nouveau de venir, donc d'organiser deux visites supplémentaires pour tous les Saint-prisziens quel qu'ils soient et bien évidemment, les élus qui n'ont jamais, qui ne sont jamais venus visiter ce chantier. Cela se prévoira le samedi 28 février à 10 h et le samedi 7 mars à 10h.

Il faut s'inscrire sur technique@saintprix.fr. Attention, la jauge est limitée à 30 personnes. C'est très officiel. Venez avec des équipements adéquates pour pouvoir visiter un chantier.

Et il y a un autre point qui me tient à cœur que je tiens à évoquer parce que nos Services techniques ont un devoir de réserve et depuis quelques jours ils sont vraiment "recadrés" sur les nids de poule parce qu'il y a des professionnels ou des gens qui se prétendent professionnels de l'enrobé à froid et des nids de poule. Moi, je rappelle à tous, que je travaille au Département, donc au Département je ne vends pas donc j'en parle en toute sincérité, en toute transparence, on ne vend pas ce genre de produit. L'enrobé à froid c'est un matériau qui sert en cas d'urgence, pour reboucher des trous rapidement. On a tous connu un épisode neigeux, toutes les communes du Val d'Oise, 185 communes dans le Val d'Oise, dont plus précisément 40, tout le monde a été touché par les nids de poule. Alors, évidemment on a paré aux urgences en mettant de l'enrobé à froid, mais 35 jours de pluie consécutifs, autant vous dire que ce n'était pas la meilleure période. Donc, la stratégie était la suivante, c'est de faire de l'enrobé à chaud. L'enrobé à chaud c'est du (inaudible). Aucune ville n'a le matériel en régie, ni les équipes pour faire de l'enrobé à chaud, même à Argenteuil qui est la plus grosse ville du Val d'Oise. Ça je vous rassure. Donc, il a fallu attendre notre tour. Ça s'est fait cette semaine. Très tard sans doute, mais on l'a fait. Cette semaine normalement tout est terminé. Quand j'entends que depuis six ans on a pas du tout entretenu nos voiries, je peux considérer cet argument, je rappelle à tous qu'on est intervenu dans 11 voiries, du jamais vu. Je vais quand même le répéter, rue de la Marne, rue Ribordy, Edith Cavell, rue de Montlignon, rues de l'audience, Auguste Rey, Léon Cordier, sente de la petite voirie, avenue du Général Leclerc, la sente des reinettes, le carrefour du centre-ville avec le plateau, et le parking rue Ribordy. Ce qui est du jamais vu en termes de mandature et par rapport à la strate de notre Ville. Néanmoins, ça (inaudible) je l'accepte tout à fait qu'on n'a peut-être pas assez entretenu nos voiries. C'était un choix. Et de là, j'invite tout le monde, c'est très simple, à prendre attache avec leur ordinateur et à se brancher sur Google Maps. Sur Google Maps c'est très intéressant, parce que quand je suis rentré en mairie en 2020 j'ai fait l'ensemble de la Commune à pied. Alors on avait un peu de temps, on était un petit peu confiné, il fallait s'occuper. Et quand je l'ai fait, j'ai fait un état des lieux des chaussées et de la voirie. Je me suis aperçu que ce n'était pas tous en bonne forme mais bon, on prend acte. Et puis, là, comme on me dit qu'on n'a rien fait, j'ai regardé la rue de Reinebourg, la rue de Reinebourg pourquoi ? parce que j'y passe très souvent, et les photos sur Google Maps, vous pouvez les regarder, vous avez une sorte d'historique. Vous pouvez regarder les photos qui remontent quelques années auparavant. Et sur Google Maps, sur la rue de Reinebourg, j'ai retrouvé des photos qui datent de 2008, 2008–2020 rien n'a été fait. Donc, ce n'est pas très bien, mais c'était peut-être une manière de travailler, on n'en parle plus. Donc 2008-2020 ça fait quand même 12 ans, plus nous six ans, donc on arrive à 18 ans. Donc, il faut arrêter quand même d'imaginer que l'on va compter les fissures, faire des "conneries" comme ça, on a d'autres choses à faire, et on en a fait suffisamment. Donc, je voudrais dire quand même que recadrer les Services techniques qui ne sont point intervenus et qui auraient dû reboucher les trous toute la journée, ce n'est vraiment pas sympathique, c'est tout ce que je voulais dire."

Madame le Maire : "Moi ce que je pourrais ajouter, d'abord c'est qu'on a testé d'autres dispositifs pour ces problématiques de rue faïencée ou avec des petits dégâts sur voirie, qui n'étaient pas probants du tout, et qui in fine coutaient quand même plus cher.

Parce qu'il fallait y retourner, et puis surtout ça générait du désordre dans la voirie qui suscitait beaucoup d'inconvénients pour les automobilistes, pour les riverains et évidemment pour ceux qui étaient en moto ou en vélo. Donc on a testé, on sait que ce n'est pas la bonne solution, nous, l'engagement qu'on avait pris c'est d'utiliser les deniers publics pour le restituer aux habitants, dans leur cadre de vie, et c'est ce qu'on a fait. Rue après rue, sauf que dans une période, depuis 2020 où tout le monde est dans l'immédiat, où on veut du tout tout de suite, ou du tout en même temps ce n'est pas possible dans une collectivité territoriale, et dans la réalité.

Donc on a fait, on a fait beaucoup. On nous reproche d'avoir embauché du personnel. Et bien moi je suis ravie et fière d'avoir embauchée une Chargée de marchés publics et subventions parce que c'est plus de 11 M€ de subventions obtenus sur ce mandat pendant les six années. Et ça nous a permis d'assumer 11 rues, sur, 11 voiries, sur notre territoire. Oui, beaucoup reste à faire, et il restera toujours à faire, parce que la voirie, malheureusement, ça reste un recommencement éternel. Mais effectivement, et on a aussi, il faut avoir l'honnêteté de le dire, on a eu des périodes précédentes où on a moins entretenu, on a fait de la nouvelle rue, oui. On ne peut pas dire qu'on n'a rien fait hier, mais par contre on n'a pas fait d'entretien durable. Donc, en fait, il faut refaire. Et remettre des pansements à droite, à gauche, on l'a eu fait pendant quand même quelques années auparavant, et on a bien vu ce que cela donnait à l'école Victor Hugo, où on a dû prendre le choix in fine de reconstruire et de rénover un Groupe scolaire entier. Donc, les pansements ça va cinq minutes. Et là, en fait, les dégradations de l'hiver sont là, c'est mécanique, c'est physique presque, voilà, on doit intervenir en urgence, on le fait, mais on sait que ces voiries nécessiteront d'avoir un tapis neuf refait à minima. Donc, oui, elles sont rentrées d'ailleurs dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) parce qu'il existe un Plan Pluriannuel d'Investissement, quoiqu'on en dise encore une fois, on est des gens organisés, on connaît bien l'organisation des collectivités territoriales, moi j'y ai travaillé quasiment toute ma vie, donc je sais exactement ce qu'il faut mettre en œuvre pour pouvoir avancer et proposer des améliorations aux habitants, et en tout cas, les voiries, on continuera à les entretenir, et d'ailleurs, on va le faire dans ce Budget 2026 puisqu'on y a intégré notamment l'avenue du Parc et puis l'espace piétonnier du Domaine de la Rocaille, qui n'avait jamais, jamais été entretenu et qui avait été pourtant récupéré dans le domaine communal à l'époque par, dans un précédent mandat.

Donc, encore une fois pas assez entretenu, je ne sais pas si c'est le bon terme, je pense qu'on a fait tout ce qu'on pouvait, au rythme qui était le nôtre et avec les moyens financiers qui étaient les nôtres, et encore une fois, il y a beaucoup à faire. Je sais qu'on parle souvent de la rue Gambetta, qui sera la déception de ce mandat, en vrai, parce qu'on a travaillé dessus, on est arrivé au bout du projet. On sait exactement ce qui va s'y passer, mais tant que la Ville d'Ermont renonce à financer sa part dans les Budgets successifs forcément la Ville de Saint-Prix ne peut pas commencer, et pourtant on n'a pas renoncé, nous, à continuer parce que l'on n'a pas pu mettre sur la rue Gambetta, on l'a mis sur la rue Edith Cavell.

Donc, merci Olivier pour ces précisions.

Mes chers collègues, il s'agissait, vous l'avez bien compris du dernier Conseil municipal de cette mandature. Donc permettez-moi quand même quelques mots pour achever cette soirée.

Ce mandat a été singulier à bien des égards. Je le disais tout à l'heure, au lendemain de l'élection de 2020, la France était confinée et nous ne pouvions prévoir les bouleversements mondiaux qui allaient avoir de nombreuses conséquences sur nos territoires.

Les crises énergétiques, inflationnistes vous le savez n'ont pas épargné les finances communales.

Ces tempêtes cumulées aux incertitudes politiques nationales nous ont imposé une capacité d'adaptation immédiate et profonde. Nous avons tenu le cap et nos engagements.

Alors, je tiens à vous remercier, mes chers collègues membres du Conseil municipal. A celles et ceux qui m'ont accompagné jusqu'au bout, votre fidélité vous honore. Je suis fière des actions que nous avons menées au côté des habitants durant ces six années. Toujours dans l'intérêt des Saint-prisssiens et de notre Commune au charme si particulier que nous nous sommes collectivement attachés à préserver. Mes remerciements vont également à tous les agents communaux car sans eux, nombre de nos projets n'auraient pu voir le jour. Je salue leur dévouement. Ces femmes et ces hommes incarnent, à mon sens, la grandeur du service public.

Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil municipal, recevez nos remerciements les plus sincères et les plus chaleureux. Les Saint-Prisssiens, je le sais, peuvent compter au quotidien sur chacune et chacun, ces personnes qui ont à cœur de servir l'intérêt général au quotidien.

J'adresse enfin mes remerciements sincères à l'ensemble des Saint-prisssiens qui nous ont fait confiance pendant ses six années.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie infiniment."

Séance levée à 22h24.

Le Maire,

~~Céline VILLECOURT,~~

Daniel KAYAL



Le Secrétaire de séance,



Vanessa LECLERC,